

La lettre des CCATM

NOUVELLES DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

La « Lettre des CCATM – nouvelles de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité » est une publication de la



La Fédération Inter-Environnement Wallonie asbl fédère les associations environnementales actives en Région Wallonne.

Coordination
Benjamin ASSOUAD

Rédaction
Hélène ANCIEN, Benjamin ASSOUAD, Pierre TITEUX

Comité de rédaction
Arlette BAUMANS, architecte et urbaniste. Xavier DE BUE, Direction de l'urbanisme et de l'architecture de la DG04.
Georges EVERAERTS, ADESA. Michèle FOURNY, Environnement Dyle.
Bertrand IPPERSIEL, Responsable de projet Aménagement du Territoire, Mobilité et SIG de l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable
Danièle SARLET, Secrétaire générale du Service Public de Wallonie,
Pierre VANDERSTRAETEN, sociologue, urbaniste et architecte

Abonnez-vous à La lettre !

Fédération Inter-Environnement Wallonie
tél. : 081 390 750 // fax : 081 390 751
www.ieww.be

Prix : 10 € l'abonnement annuel = frais d'envoi pour 6 numéros à verser au compte d'IEW : 523-0802024-06 avec la référence Lettre CCATM
 Mise en page : dillen@alterego.be

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.
♻ Photocopié sur papier recyclé

La lettre des CCATM

Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement | n°65

Dépouillement de l'enquête

Chers lecteurs,

Nous avons lancé dans l'édition de mai/juin 2011 une enquête d'opinion. Nous voulions en effet mieux vous connaître. Vos réponses ne nous ont pas déçus. Vos attentes vis-à-vis de la Lettre nous sont plus claires. Et, au travers de vos réponses, vous nous avez ouvert un certain nombre de pistes de réflexion sur l'aménagement du territoire wallon. Ce numéro n°65 de la Lettre est consacré aux résultats de cette enquête.

Sinon, une fois n'est pas coutume, le supplément théorique de ce numéro sera un peu particulier.

Il vous propose une plongée vers deux objets urbanistiques à enjeux, les centres commerciaux et les éco-quartiers, deux articles publiés ces derniers mois dans d'autres canaux et dont nous avons voulu vous faire profiter.

Bonne lecture,

Benjamin Assouad

SOMMAIRE

Dépouillement de l'enquête

Volet 1	
La Wallonie	page 2
Volet 2	
La Lettre des CCATM	page 6
Volet 3	
Vous	page 10
Volet 4	
Modes de vie	page 12

✍ Annexe n°22 Centres commerciaux et éco-quartiers

Dépouillement de l'enquête d'opinion parue dans la Lettre des CCATM n°62 (mai juin 2011)

En quête d'opinions, nous n'avons pas été déçus. La plupart des réponses, même modestes ou laconiques, font avancer notre connaissance des perceptions du territoire et de ses modes d'aménagement. Nous avons reçu une petite centaine de formulaires, et également des réponses isolées qui développaient un aspect précis de notre aménagement du territoire.

Nous attendions tout particulièrement vos réponses au volet de questions sur *La Lettre des CCATM*, pour y déceler le degré d'assentiment par rapport à la forme et au contenu du périodique. Les répondants ont plébiscité l'organisation actuelle sous forme de numéros thématiques et de rubriques explorant les différentes facettes du thème choisi. Mais ils ont aussi souligné le besoin de simplicité dans la rédaction et l'utilité des illustrations, nous encourageant à concevoir des articles pratiques à consulter. Ils ont en outre fait quelques suggestions qui, même si elles représentent le point de vue d'une poignée de répondants, sauront rencontrer l'intérêt de tous les lecteurs. Les sept groupes de questions de ce volet sont suivis de « conclusions des rédacteurs », qui mettent en évidence les pistes que vos réponses ont dessinées pour le futur de *La Lettre*.

Mais à tout seigneur, tout honneur : la Wallonie d'abord. Le dépouillement commence par le volet qui concerne notre région et la réglementation complexe qui y est d'application...

VOLET 1

Wallonie

■ OUTILS

1. Quels outils aimez-vous bien ?

Réponses : Ce serait assez injustifié de dire que les outils de l'aménagement du territoire vous enthousiasment, car à vous lire, il n'en est rien. Vous en connaissez certains – plan de secteur, schéma de développement de l'espace régional (SDER), schéma de structure communal (SSC) – mais de là à dire que vous les aimez... En tout cas, ce qui est clair, c'est que l'architecture des outils d'aménagement du territoire ne vous satisfait pas : trop complexe et très difficilement appréhendable. Le Ministre Henry a lancé début 2011 l'évaluation du CWATUPE (Code wallon de l'aménagement du territoire, de la mobilité, du patrimoine et de l'énergie). En sortirez-vous satisfaits ?

2. Avez-vous le CWATUPE chez vous en version imprimée ?

Réponses : Beaucoup de « non » et quelques « oui ». En somme, vous n'êtes pas tous équipés de la « bible papier » de l'aménagement du territoire wallon. Mais comme vous le précisez justement, avoir le code version papier à la maison n'est pas forcément gage de sécurité juridique. Le code changeant quasi plus souvent

que le temps en Belgique, la version coordonnée disponible sur internet nous apparaît clairement plus fiable. Encore faut-il disposer d'internet...

3. Avez-vous le CWATUPE en version informatique (marque-page) ?

Réponses : Le hic – et les réponses le montrent clairement avec une majorité de « oui » – c'est qu'internet, malgré ce que pensent parfois nos élus, n'est pas d'utilisation courante dans tous les foyers wallons. La version papier du CWATUPE demeure donc assez essentielle. Mais la version papier de quel CWATUPE ? On en revient au problème initial soulevé. Cette considération purement pratique confirme la nécessité de plus de stabilité dans le droit wallon de l'aménagement du territoire. Mais n'est-ce pas un des objectifs du Ministre Henry ?

4. Pensez-vous qu'il soit légitime de vouloir planifier l'utilisation du territoire ?

Réponses : Vous êtes unanimes sur cette question cruciale : les pouvoirs publics sont légitimes à planifier l'utilisation du territoire. N'en déplaise



aux plus jusqu'au-boutistes de la propriété privée... Celle-ci doit pouvoir s'exprimer, mais dans le cadre strict d'une vision globale et cohérente de l'avenir de l'ensemble du territoire.

5. Voudriez-vous que votre commune fasse la démarche de se doter de l'un ou l'autre outil, comme le schéma directeur ou le plan communal de développement de la nature ?

Réponses : Là aussi, les réponses abondent dans le même sens : vous recevriez très positivement les démarches de votre commune si elle souhaitait se doter d'un ou plusieurs outils d'aménagement du territoire. L'un ou l'autre apporte toutefois une précision importante, « Oui si cela se fait en concertation et après une bonne information ». Comme si ce n'était pas le cas tout le temps...

6. Connaissez-vous le SDER (schéma de développement de l'espace régional) ?

Réponses : Une majorité de « oui ». Certains répondants admettent ne pas connaître le SDER : il y a pire comme lacune ! Mais le SDER constitue à ce jour l'unique tentative de penser le développement régional d'une manière cohérente et dans une perspective de développement durable. Il peut, dans ce contexte, amener de fameux arguments aux citoyens. Les autorités régionales ont considéré que son texte, datant de 1999, devait être révisé. Ce sera

chose faite dans le courant de 2012-2013. Pour les rédacteurs de la Lettre, ce n'est pas forcément d'une révision dont le SDER a besoin – aucun texte n'est parfait –, mais plutôt d'une opérationnalisation.

7. Si oui, vous reconnaissez-vous dans la structuration territoriale et les principes actuellement portés par le texte du SDER ?

Réponses : Visiblement les répondants se reconnaissent dans la structuration spatiale portée par le SDER. Deux nuances sont toutefois apportées à ce concert : un appel à « une mouture plus volontariste » qu'un autre témoignage rend d'autant plus urgent. « Tout le monde s'y retrouve, car il peut être interprété dans tous les sens ». Ce que les rédacteurs regrettent aussi, espérant que le nouveau SDER rectifiera le tir.

8. En quoi le schéma de structure communal vous semble-t-il utile ?

Réponses : Le schéma de structure communal constitue manifestement pour les répondants un document d'une rare utilité. Sans prétendre à l'exhaustivité, ils y apprécient en particulier la dimension programmatique, la construction d'une vision territoriale sur le long terme dans laquelle on peut inscrire les décisions quotidiennes, et l'échelle communale parfaite pour concilier grands principes et réalité de terrain.

9. Donnez une définition du rapport urbanistique et environnemental avec vos propres mots !

Réponses : Le RUE n'est pas l'outil le plus connu ni le plus plébiscité. Résultat de son jeune âge (créé en 2009 au travers du fameux décret Resa ter)? Ou bien dommage collatéral de la boulimie législative qu'on connaît en aménagement du territoire? En tout cas, quant à le définir, on se perd en conjectures et circonlocutions alambiquées. Une réalité problématique tant l'outil est devenu aujourd'hui un des premiers leviers dans l'urbanisation rampante de la région. Face à un manque d'informations ou à une réalité trop complexe, comment la veille citoyenne peut-elle continuer à opérer? Difficilement nous semble-t-il. À bon entendeur.

On retiendra la définition d'un répondant décrivant une des deux facettes du RUE : un « document qui donne des orientations d'aménagement d'une ZACC en tenant compte plus ou moins de l'environnement (naturel et urbain) alentour ». L'autre facette de ce document, c'est l'outil orientant l'aménagement d'une zone à l'échelle locale, un petit schéma de structure communal en somme.

10. Que vous évoque le périmètre de remembrement urbain ?

Réponses : Le PRU semble clairement tout aussi méconnu que le RUE, à la différence que son « remembrement » est lui plutôt inspirant... En effet il s'agit bien, à la manière du remembrement rural, de remembrer le foncier en milieu urbain. Mais au-delà de ce principe de base, diverses subtilités juridiques en font un outil un peu ovni de la boîte à outils wallonne. Document à valeur réglementaire ou document d'orientation? La question n'est pas tranchée. Ce qui suscite nombre de fantaisies juridiques. Par exemple, un PRU pourra déroger au plan de secteur sans que les demandes de permis ultérieures dans la zone soient obligées de respecter les prescriptions dudit PRU. Juridiquement surprenant...

11. Connaissez-vous la plateforme « Ça Passe Par Ma Commune » ?

Réponses : Dans 80% des cas la plateforme Ça Passe Par Ma Commune est connue. Une bonne nouvelle pour les

mouvements citoyens (IEW, La Ligue des Familles, Amnesty...) qui l'ont mise en place et une bonne nouvelle pour les communales 2012 sur lesquelles la plateforme ambitionne de peser un maximum. L'idée sera de s'y présenter avec un panel de revendications modulé selon les communes et de viser leur intégration dans les accords de majorité.

■ TECHNICITÉ

12. Consultez-vous parfois les textes réglementaires ?

Réponses : Même si ça ne semble pas de gaieté de cœur, les répondants sont unanimes sur la question : « oui », « oui », et encore « oui ». Mais le sentiment général est un peu désabusé. Pénétrer dans cette montagne de règlements, on le fait parce qu'on n'a pas d'autres choix si on souhaite un tant soit peu défendre ses idées en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

13. Face aux documents techniques, ressentez-vous de l'agacement, de l'indifférence, un sentiment d'incompréhension, une curiosité ou encore autre chose ?

Réponses : Le mot qui revient le plus dans les réponses fleuries des répondants c'est « incompréhension » : l'incompréhension face à la technicité des documents et l'incompréhension sur les « motivations » de leurs rédacteurs.

14. Maîtrisez-vous les documents techniques liés à des projets que vous connaissez de près ?

Réponses : La connaissance des documents techniques est naturellement plus importante pour les projets qu'on suit de près. Ceci est d'autant plus vrai quand il y a « l'aide concrète de professionnels et de responsables associatifs ».

15.16. Plans, règlements, schémas : le nom de chaque document planologique wallon est-il intelligible ? Les obligations découlant de chacun vous sont-elles bien claires ?

Réponses : Des « oui », des « non », des « bof », des « nous apprenons ».

Bref, les documents planologiques wallons ne sont pas tous très clairs aux yeux des citoyens. Et on ne sait jamais vraiment quelles obligations en découlent. Tel document a-t-il une valeur contraignante ? Tel autre est-il un document d'orientation ?

17. Vous arrive-t-il de relever des anomalies dans des documents techniques ?

Réponses : Dans 50% des cas, les répondants ont déjà pu relever des anomalies ou des « incohérences » dans des documents techniques. Pour l'essentiel, elles se trouvaient dans des études d'incidences de demandes de permis.

18. Vous arrive-t-il d'examiner un document technique qui n'a rien à voir avec vos intérêts directs, afin d'améliorer votre compréhension de ce type de langage ?

Réponses : Près de la moitié des réponses confirment l'étude occasionnelle de documents techniques dans le seul but d'améliorer la compréhension de ce type de langage. Parfois c'est une formation qui les a conduits à procéder ainsi, ce qu'ils ne regrettent pas.

19 Associez-vous le besoin de formation à un besoin de maîtriser les documents techniques ?

Réponses : L'ensemble des répondants dit « oui ». S'il y a besoin de formation,

c'est parce qu'il y a besoin de maîtriser les documents techniques. Plus fort encore : « Tout devrait être accessible à tous ».

20. Citez un exemple de projet d'utilité publique ?

Réponses : Cette notion de projet d'utilité publique est bien familière des répondants, qui expriment dans leur globalité un certain agacement devant son utilisation qu'ils jugent parfois excessive. En effet, bénéficiaire du paravent utilité publique permet de s'affranchir de bien des contraintes de droit. Au rang des types de projets d'utilité publique cités, on trouve les « stations d'épuration », les « écoles », les « halls sportifs », les « éoliennes ». Plus polémiques, sont mentionnées l'installation de « zoning », la construction de « routes » et l'implantation d'« antennes GSM ». Au titre des projets particuliers, évoquons les « écluses de Lanaye » et la ligne ferroviaire Luttre-Gosselies (aéroport *low cost*).

21. Les définitions des différents types de zones au plan de secteur vous sont-elles claires ? Quels problèmes y relevez-vous, par rapport à des situations familières ou de façon plus générale ?

Réponses : Les définitions des différents types de zone au plan de secteur, telles qu'elles sont données dans



le CWATUPE, ne posent manifestement pas problème. Ce qui interpelle davantage c'est l'interprétation qui en est faite par les autorités. Car le « but initial » stipulé dans les définitions est plutôt apprécié. Ce qui l'est moins c'est quand ces « zones sont dévoyées » parce qu'« on joue sur les mots, sur la réglementation ».

22. Le supplément théorique qui accompagne la Lettre depuis 2009 vous a-t-il déjà permis de vous familiariser avec l'un ou l'autre texte réglementaire ?

Réponses : Le supplément théorique de la Lettre des CCATM a ses amateurs. On le trouve même « très intéressant ». Une nuance importante : la familiarisation avec l'un ou l'autre texte réglementaire qu'il permet « ne se fait pas en une seule lecture ; il faut que le problème nous soit posé ».

■ PRIORITÉS

23. Des projets bénéficient de procédures simplifiées ou accélérées en matière de délivrance de permis en raison de leur nature particulière (projet introduit par les pouvoirs publics, projet d'utilité publique), est-ce défendable ?

Réponses : Les répondants sont extrêmement partagés sur ce point. Donner des passe-droits à des projets parce qu'ils relèvent de l'utilité publique ou qu'ils sont introduits par des autorités publiques ne fait pas l'unanimité. En filigrane ce que l'on perçoit de ces réponses contrastées, c'est une nécessité de « baliser de très près » de telles procédures.

24. Puisque tout est lié en aménagement du territoire, quel est le chantier prioritaire pour que les autres « coulent de source » – c'est-à-dire celui qui aura, selon vous, un effet de levier ?

Réponses : Beaucoup de suggestions intéressantes pour désigner ce chantier prioritaire. Si la focale mobilité est fortement soulignée avec par exemple un effort considérable à fournir dans l'intermodalité « eau, rail, route, air », la « participation citoyenne » reste au cœur des préoccupations. Deux pistes pour le prochain SDER ?

25. Dans votre commune, croyez-vous qu'il soit nécessaire de discuter des priorités avec l'ensemble de la population et le pouvoir communal ?

Réponses : Le « oui » est général. À noter par contre une nuance primordiale : le processus doit bénéficier d'un véritable « accompagnement » auprès des populations, histoire de désamorcer un maximum les réflexes « nimby » (Not In My Back Yard).

26. Pensez-vous que les outils de l'AT peuvent, soit sur carte, soit par un texte, montrer efficacement les priorités choisies ?

Réponses : Les répondants pensent globalement que les outils d'aménagement du territoire peuvent permettre par une représentation adéquate de montrer les priorités choisies. Cependant, certains apportent des nuances : une carte serait ainsi beaucoup plus adaptée pour réaliser un tel objectif que « des textes fastidieux et techniques ».

27. Que vous inspire le Décret d'Autorisations Régionales (DAR) ? Quelle est votre position sur la question ?

Réponses : Tel un PRU ou un RUE, le DAR reste très secret. Par conséquent cet acronyme barbare et la question y relative ne font pas franc succès. Pourtant, les enjeux qui sont derrière le DAR sont colossaux. Il s'agit bien de l'avenir du territoire wallon et d'une certaine conception de l'aménagement du territoire dans laquelle la participation citoyenne joue un rôle premier. Une palme à retenir au niveau des définitions proposées : « une soupape permettant de faire avancer des projets majeurs englués ». Pour le reste les rédacteurs vous invitent à suivre activement l'actualité dans les mois à venir : en effet, le DAR devrait revenir prochainement de son parcours judiciaire européen.

28. Quels dossiers ou thèmes devraient être prioritaires pour les pouvoirs publics ?

Réponses : Un florilège d'idées très intéressantes que les rédacteurs, à coup sûr, n'oublieront pas pour les numéros à venir. En vrac, citons « les ressources naturelles au sens large du terme (y compris la biodiversité et le territoire) », « la mobilité », « la densité d'habitat », « l'environnement »,

« la gouvernance », « l'accessibilité PMR » « car finalement c'est un concept universel dont tout un chacun peut profiter. Moins générique, relayons l'appel à se saisir de « la problématique du foncier qui bloque de nombreuses politiques (habitat, agriculture, énergie...) ». Enfin, plus systémique, louons la demande de mettre en place « un modèle de société plus économe tant en espace qu'en ressources consommées ». Le programme d'un futur ministre de l'aménagement du territoire ?

■ PARTICIPATION

29. Avez-vous déjà pris part à une enquête publique ? (si oui, pouvez-vous nous donner le nombre de réclamations que vous avez déposées, tous dossiers confondus ?)

Réponses : Cette question visait (elle n'était pas la seule) à mieux connaître nos lecteurs, pour en particulier mieux apprécier leurs degrés d'engagement. Nous n'avons pas été déçus. Les répondants ont quasi tous déjà participé à des enquêtes publiques. Pour les plus actifs d'entre eux, ça a déjà été le cas entre dix et douze fois. En outre, certains nous ont dit un peu plus sur leur engagement, précisant qu'ils avaient accompagné leur action d'une « pétition de 2000 signatures », par exemple.

30. Si vous êtes ou avez été en CCATM, quelle image de la participation cet outil vous donne-t-il ?

Réponses : L'image n'est pas très bonne. Mis à part une poignée d'inconditionnels, le constat est assez négatif. La CCATM souffre d'un « manque de formation », d'un manque de retour sur les décisions de la part de la commune, de « liens avec la population ». En outre, la vision y demeure très « courte-terme ».

31. Avez-vous déjà introduit un recours ?

Réponses : Manifestement, si nos lecteurs sont très actifs dans les enquêtes publiques, ils le sont nettement moins dans les recours. Pour les rédacteurs toutefois ce sont des occasions qui sont manquées. En effet, le recours est la suite logique de beaucoup de démarches en matière d'aména-

ment du territoire. Quand on considère que sa voix n'a pas été entendue dans le cadre d'une enquête publique et que donc l'autorité compétente et le demandeur n'ont pas tenu compte de ses arguments, un recours s'impose. Qu'il soit au Ministre ou au Conseil d'Etat, il a alors tout son sens et ne relève en rien d'une pure stratégie obstructionniste.

32. Avez-vous monté un groupe de défense de l'environnement ou en avez-vous intégré un pour donner plus d'écho à vos revendications ?

Réponses : Une majorité de « oui ». Nos lecteurs s'organisent en collectif pour peser sur les décisions.

33. Trouvez-vous que l'abondance des recours introduits en Wallonie déforce la crédibilité de certaines démarches ? « Trop de recours tue le recours » ?

Réponses : Apparemment les recours sont plutôt envisagés positivement par les répondants. Une réponse pourrait exprimer l'avis de la majorité : « ce ne sont pas les recours qui sont négatifs mais bien l'attitude de certaines autorités ne respectant pas leurs propres lois ». Ce n'est pas IEW qui le dit...

 **Commentaire général**

Ce volet aurait pu s'intituler « CWATUPE et autres règles d'usage en Wallonie », et les répondants ne s'y sont pas trompés. Plusieurs questions d'apparence neutre ont été traitées avec une bonne dose d'ironie, nous montrant toute l'urgence d'une plus grande familiarité entre outils de l'aménagement du territoire et citoyens, afin que ceux-ci puissent jouer réellement le jeu de la participation. Nombreux sont les répondants qui remettent en question la capacité des responsables publics à se détacher d'intérêts particuliers. Un portrait de la Wallonie se dégage de ce volet de questions, celui d'une région à la recherche d'une efficacité territoriale, parfois en dépit du territoire lui-même. On voit apparaître en filigrane le portrait collectif de citoyens soucieux de justice et de bon aménagement des lieux.

VOLET 2

La Lettre des CCATM

RUBRIQUES

34. Aimez-vous l'organisation interne de la LCCATM ?

Réponses : L'organisation de la Lettre est unanimement appréciée. Merci !

35. Comprenez-vous le sens des rubriques ?

Réponses : Les particularités de chaque rubrique – reflétées par leur intitulé – semblent secondaires à la majorité des répondants, par rapport au contenu de l'ensemble de la Lettre.

36. Trouvez-vous les rubriques adéquates ? En manque-t-il pour compléter le tableau ?

Réponses : Les rubriques sont jugées globalement adéquates, mais deux propositions se détachent : l'une sur un « coin législatif », qui donnerait des informations sur les dernières nouveautés en matière de réglementation; l'autre sur une « estrade » où des acteurs de l'aménagement du territoire auraient la parole.

37. Souhaitez-vous que nous donnions la parole à un certain type d'acteur, le même dans chaque numéro ?

Réponses : Les répondants se partagent à 50-50 sur l'intérêt de cibler un type d'acteur précis pour cette prise de parole ; votre souhait est de pouvoir lire un éventail de points de vue au fil des numéros, avec une prime pour les prises de parole critiques.

38. La sensibilité à l'environnement est-elle perceptible dans toutes les rubriques ?

Réponses : Sur la sensibilité à l'environnement, les avis sont assez variés. Beaucoup de répondants la perçoivent à travers l'ensemble des rubriques. Plusieurs insistent pour que cela ne soit pas une obsession, et que nous profitions plutôt de la tribune qu'offre la Lettre pour parler de développement durable ou d'autres enjeux sociétaux chers à la Fédération IEW et aux CCATM.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► *Au vu et au su de la manière dont les rubriques sont positivement reçues, et compte tenu du fait que les membres des CCATM ont besoin de stabilité, nous ne modifierons pas de fond en comble l'organisation et le contenu de la Lettre. Nous aurons cependant à cœur de l'aménager (!) pour y ajouter vos deux suggestions de rubriques, qui nous semblent très judicieuses.*

THÈMES

39. Etes-vous enthousiaste vis-à-vis de notre système de numéros thématiques ?

Réponses : Les répondants marquent d'un « oui » absolu leur enthousiasme envers les numéros à thème. Cela fait deux ans que nous avons opté pour ce choix éditorial, qui nous stimule nous aussi en tant que rédacteurs.

40. Y a-t-il un ou des thèmes que vous souhaiteriez voir abordé(s) ou réabordé(s) par la Lettre des CCATM ?

Réponses : Parmi les nouveaux thèmes à aborder, les répondants suggèrent : la ruralité, la densité, le SDER, le DAR (« décret d'autorisation régionale »), et le Schéma de Structure Communal. Deux thèmes déjà abordés dans un passé récent sont à poursuivre : les parcs de loisirs et l'évaluation du CWATUPE. Nous sommes entièrement d'accord !

41. Le panorama offert sur chaque thème est-il complet ? Appréciez-vous qu'il soit vu à travers les rubriques, selon des approches singulières ? Manque-t-il un aspect essentiel de manière récurrente ?

Réponses : Panorama singulier, complet, satisfaisant ? Les réponses sont positives.



42. La complémentarité de la fiche technique par rapport au thème vous apporte-t-elle un éclairage intéressant ?

Réponses : La fiche technique vous apporte en général de quoi nourrir vos réflexions, son sérieux est souligné.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► Vos réponses nous donnent envie de faire un numéro qui étudierait ensemble la densité et la ruralité, ainsi qu'un numéro spécial sur le DAR, à la faveur du dénouement judiciaire de ce dossier fumant. L'ambition du schéma de structure, sa portée en termes de connaissance et de pratique du territoire, feront prochainement l'objet d'un numéro de votre Lettre. L'annexe théorique poursuivra son petit bonhomme de chemin.

■ TECHNICITÉ

43. Le degré de complexité des articles vous convient-il ?

Réponses : Les répondants relèvent que la technicité parfois poussée des articles leur inspire des réflexions; ce qui leur plaît moins, ce sont les longueurs, et d'éventuelles redites là où d'autres idées pourraient trouver place.

44. La technicité de l'annexe théorique répond-elle à vos attentes ?

Réponses : La fiche technique est parfois perçue comme trop technique. Dans l'ensemble elle est saluée comme indispensable.

45. Voulez-vous des articles ou des fiches techniques plus pratiques ? Comment les voyez-vous ?

Réponses : Les répondants souhaitent que la procédure et les applications concrètes de la réglementation soient localisées dans la fiche technique, car son objectif est de faciliter l'accès aux règlements régionaux ou communaux. Ils estiment cependant que les articles de la Lettre en général doivent viser eux aussi des objectifs pratiques, et qu'ils arriveront d'autant mieux à une consultation répétée si nous soignons la simplicité et avons recours à des illustrations.

46. Est-ce que vous considérez la Lettre des CCATM comme un « adjoint » de vos activités citoyennes ? Est-elle une aide à la participation ?

Réponses : La Lettre est un allié que les répondants aiment consulter et que

certain prennent avec eux en séance de commission. Les répondants insistent sur le maintien de l'aspect transversal des thèmes et réclament davantage d'information visuelle : graphiques, tableaux de chiffrage de certains coûts ou de surfaces allouées à telle ou telle fonction.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► Le choix de publier des numéros thématique facilite grandement le travail des lecteurs – et celui des rédacteurs, croyez-nous ! À l'avenir, nous mettrons en œuvre des formules supplémentaires pour vous aider à vous dépatouiller dans les arcanes de la réglementation.

■ ACTUALITÉ

47. Avez-vous l'impression que la Lettre vous donne les dernières nouvelles en matière d'AT, d'environnement, de mobilité ?

Réponses : Point de vue du suivi de l'actualité, les réponses sont aussi diverses qu'intéressantes. Il y a des demandes pour plus de mises à jour sur le thème crucial de la mobilité individuelle et du transport. Il y a aussi des répondants qui nous préfèrent dans un rôle d'observateurs au-dessus de la mêlée, plutôt que de joueurs sans cesse sur la balle.

48. La Lettre vous ouvre-t-elle des pistes vers d'autres supports pour aller y chercher de l'information ?

Réponses : Nous nous efforçons d'ajouter un « en savoir plus » à la fin de chaque article de fond, et il apparaît dans l'enquête que cette source d'informations complémentaires est utilisée. Une répondante a tout de même indiqué « biblio parfois intéressante ».

49. Souhaiteriez-vous trouver dans chaque numéro un bilan critique de l'actualité politique des deux mois écoulés en aménagement du territoire et environnement ?

Réponses : Enthousiasme général pour une mise en lumière des décisions politiques et des débats cruciaux au cours des deux mois écoulés. Quelques répondants nous recommandent la qualité plutôt que l'ex-

haustivité. Ce bilan critique de la vie publique en matière d'aménagement du territoire constitue, selon d'autres répondants, un geste risqué, qu'il s'agira de mesurer pour ne pas être censurés, mais aussi une occasion de parler de notre région et de son développement.

50. Quelle autre manière de présenter l'actualité nous proposez-vous ?

Réponses : Les répondants ne nous proposent aucune nouvelle manière de présenter l'actualité, si ce n'est l'idée très originale de joindre un DVD à la Lettre, voire – si nous avons bien extrapolé – de la remplacer par ce support.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► Nous accorderons une attention toute particulière aux transports, à l'accessibilité et aux conséquences de la mobilité motorisée. Le propos d'une nouvelle rubrique centrée sur des « hauts-faits » de nos hommes politiques gardera pour point de mire les thématiques qui nous sont chères : participation citoyenne, efficacité énergétique, parcimonie, équilibre entre fonctions et green-washing (ah ces éco-quartiers !), entre autres.

■ OUVERTURE

51. Avez-vous déjà remarqué quand la Lettre donnait la parole à des acteurs étrangers à l'aménagement du territoire ?

Réponses : Personne ou presque parmi les répondants n'a remarqué les intervenants extérieurs au domaine de l'AT qui ont enrichi nos colonnes. Et pour cause : il n'y en a eu aucun, bravo pour le suivi ! Mais c'est là un chantier que nous avons envie d'explorer.

52. Voudriez-vous qu'interviennent plus souvent ces regards étrangers ?

Réponses : La demande existe pour ouvrir la Lettre à ces regards extérieurs : « Cela nous permet de mieux regarder chez nous ».

53. Citez-nous un exemple de « regard extérieur » réussi, dans le support médiatique de votre choix, en dehors de la LCCATM.

Réponses : Les répondants n'ont pu nous donner aucun exemple concluant d'un regard extérieur sur l'AT en Wallonie dans un autre périodique, journal, magazine ou blog d'actualité.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► Attendez-vous à une interview d'Eddy Mitchell sur la délocalisation des salles de concert en périphérie...

■ MILITANCE

54. Sentez-vous que la Lettre s'appuie sur un ou des points de vue ?

Réponses : Les répondants sentent à l'unanimité que la Lettre s'appuie sur un ou des points de vue. L'un d'entre eux estime cela logique, puisque IEW fédère différents groupes, et que « cela apporte des idées réfléchies et concrètes ». Un autre voit dans la Lettre un outil d'IEW pour s'exprimer.

55. Trouvez-vous que le point de vue des rédacteurs de la Lettre rejoint le vôtre ?

Réponses : Ne pas être toujours d'accord avec les conclusions des articles et des brèves ne suscite aucun malaise dans le chef des répondants. L'un dit même : « Ce n'est pas le but ».

56. Quand votre opinion est différente de celle du rédacteur, avez-vous néanmoins besoin de cet autre son de cloche ?

Réponses : Grande majorité de « oui », « oui toujours », « oui tout à fait ». S'y ajoute un sagace « Oui pour nous conforter ou non dans notre raisonnement ».

57. Quand votre opinion et celle exprimée dans un article sont identiques, utilisez-vous la référence dans vos argumentaires ou vos débats ?

Réponses : Certains photocopient des articles qui apportent de l'eau à leur moulin. Et les autres, s'ils ne le font pas déjà, en expriment le souhait dans un futur proche.

58. Voudriez-vous plus de militance ou plus de consensus ?

Réponses : Un répondant réclame l'objectivité ! D'autres ne se prononcent pas du tout. Une voix s'élève pour « plus de clarté et de vérité, mais il faut que ce soit accessible à tous », ajoutant même que nous devons agir comme un levain dans la pâte.

59. Quelles personnalités liées à l'aménagement du territoire aimeriez-vous voir interviewées ou commentées ?



Réponses : Le ministre actuel de l'aménagement du territoire Philippe Henry, René Schoonbrodt, et Pierre Titeux. Ce dernier n'est autre que le directeur de la Communication chez IEW. Et nous pouvons imaginer à quel point cela lui fera plaisir. Sinon, plus génériquement, vous nous proposez des bourgmestres, des responsables politiques, des responsables techniques, sans préciser de nom.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► La Lettre est le reflet de ses rédacteurs. Nous sommes nous-mêmes composites, avec des curiosités vers des domaines multiples, et bien sûr des degrés différents de connaissance de la matière. Le degré de militance est variable de personne à personne, mais il est sous-tendu par une conviction, celle qu'une transmission de l'information est indispensable pour que les citoyens puissent participer au débat public et se sentent soutenus dans leurs actions de défense de l'environnement. L'environnement est quelque chose de très large : vous nous encouragez à mettre notre nez partout, désolés pour ceux que cela embarrassera ! Quant à interviewer René Schoonbrodt, on le fera volontiers, on y pensait déjà.

■ ADMINISTRATION RÉGIONALE

60. La Direction Générale opérationnelle 4 (DGO4) du Service Public de Wallonie est l'ancienne DGATLP, le saviez-vous ?

Réponses : Oui à 88%. Non à 12%. Deux répondants ironisent : « oui mais théoriquement », « hélas oui ».

61. La DGO4 a son propre site web (<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/>). L'avez-vous déjà visité ?

Réponses : Visiblement l'information gagnerait à être davantage connue. Ceux qui sont allés sur ce site, pourtant bien conscients de l'intérêt de l'outil, peinent à y retrouver une information actuelle et précise. La page des CCATM est particulièrement peu mise à jour.

62. « Lettre des CCATM » sur Google vous amène notamment sur le site de la Fédération IEW, mais aussi sur une page spéciale du site de la DGO4.



Avez-vous déjà visité cette page ? Qu'en pensez-vous ?

Réponses : Unanimité pour répondre « non ».

63. Souhaiteriez-vous davantage d'interactions entre la Lettre et la DGO4 ? Lesquelles ?

Réponses : Une majorité de « non » et de votes blancs. Notons toutefois deux avis totalement divergents : « Oui parce que ce sont les fonctionnaires qui décident des dossiers. Cela les obligerait à rester cohérents et à nous signaler quand le politique ne fait pas son boulot ou ne prend pas ses responsabilités » ; « si vous trouvez quelqu'un qui ne pratique pas la langue de bois, volontiers ».

64. Souhaiteriez-vous davantage d'interactions entre IEW et la DGO4 ? Lesquelles ?

Réponses : Des répondants nous invitent à renforcer les interactions avec l'administration, dans le but d'obtenir des statistiques, des chiffres sur l'évolution de l'aménagement du territoire, l'urbanisation de la Wallonie.

65. Souhaiteriez-vous davantage d'interactions entre votre CCATM et la DGO4 ? Lesquelles ?

Réponses : Tous les répondants ne sont pas membres d'une CCATM. Les demandes de ceux qui en font

partie visent surtout le besoin de formation, qui selon eux devrait être assouvi en priorité par l'administration régionale.

CONCLUSION DES RÉDACTEURS

► Une collaboration plus étroite avec l'administration apporterait la matière chiffrée et la cartographie à la Fédération pour qu'elle puisse tenir des raisonnements sur l'évolution de l'environnement et pour que la Lettre touche l'ensemble de son public potentiel. Cela ne nuirait pas à la liberté de son discours. Nous serions idiots de ne pas maintenir une relation de confiance avec la DGO4. Il faut cependant selon nous laisser chaque partie s'épanouir dans son domaine d'action. Des formations assurées par la DGO4 ? Nous ne pouvons qu'être enthousiastes, car l'administration a cette neutralité qui nous manque... elle bénéficie aussi d'informations sur le dernier cri en matière de modifications réglementaires. Mais dispose-t-elle d'assez d'agents pour assumer cette tâche ? Nous avons pu bénéficier du talent de Madame Véronique Hamès, attachée à la Direction de l'aménagement local, pour nous parler de sujets difficiles : le Rapport Urbanistique et Environnemental destiné à mettre en œuvre une ZACC en 2010, et le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel en 2011.

Vous

66 Quels moyens de locomotion avez-vous pris cette année au moins une fois ?

Réponses : Cette année parmi nos chers répondants personne ne dit avoir utilisé l'avion low-cost ou la moto. Nous savons pourtant pertinemment bien qu'il y a des motards parmi nos lecteurs. Et nous les saluons.

Durant le mois écoulé avant l'enquête, les moyens de transport utilisés l'ont tous été à plusieurs reprises. Il s'agit du métro, du vélo, du train, du bus et du tram. En revanche, taxi, avion long-courrier, et tracteur sortent de la liste. En définitive se dessine un choix de moyens de transports complémentaires entre eux, qui expriment une intermodalité bien vécue.

Le tracteur fait son retour pour une utilisation dans la dernière semaine avant l'enquête. Sinon on y retrouve train, bus et tram. On peut penser qu'il a plu très fort durant cette semaine, personne n'ayant cité le vélo.

67. Quels véhicules, motorisés ou non, conduisez-vous ?

Réponses : Nos répondants conduisent en priorité le véhicule motorisé par

excellence, la sacro-sainte voiture individuelle. Vous aurez remarqué qu'elle ne faisait pas partie de la liste précédente, ce qui nous permettait de faire émerger les autres moyens de déplacement. Le vélo arrive largement deuxième. Plus marginaux quant à leur fréquence, des véhicules motorisés, utilitaires pour la plupart : « Merlo » (engin agricole avec fourche télescopique), tracteur (encore), camionnette, monospace – vraisemblablement considéré comme un véhicule ne relevant pas de la catégorie auto (!).

68. Où est située votre habitation (votre maison/ appartement) ?

Réponses : La forme des réponses varie énormément, depuis le laconique code postal jusqu'au mini-récit de vie. La plupart des répondants définissent leur localisation en fonction de leur proximité à la « civilisation » : « proche du centre-ville », « en ville », « près de l'église et de la boulangerie », « à l'extrémité du village ». On trouve par ailleurs des néologismes très parlants qui essaient de donner une image de situa-

tions particulières : « village urbain ». Là encore, c'est la référence à l'agglomération urbaine qui prime, même si on devine que le répondant est dans une situation globalement plus rurale. Ce que nous voyons à l'œuvre ici, c'est une tentative de définition claire sur des phénomènes d'urbanisation rampante, qui gommement les limites d'agglomération. Qu'est-ce que le village ? Qu'est-ce qui ne l'est plus ?

69. Depuis quel lieu nous répondez-vous ? Où êtes-vous installé(e) pour remplir ce questionnaire ?

Réponses : Les répondants font preuve ici aussi d'une belle variété. Entre les plus administratifs (code postal, localité) et les plus poétiques (« pièce de vie donnant sur le jardin »), nous épingleons les témoignages suivants : « chez moi mais nous avons proposé au groupe de remplir mais sans succès », « appartement table living », « administration communale pendant une séance de CCATM » et « sur mon lieu de travail ». Un florilège qui nous permet de constater que la Lettre des CCATM se pratique en tous lieux et tous temps.

70. Etes-vous satisfait(e) de votre cadre de vie ?

Réponses : Manifestement, nos édiles wallons peuvent se réjouir. Vous êtes toutes et tous unanimes pour répondre quant à votre satisfaction sur votre lieu de vie : « oui », « oui », « oui », et encore « oui ». Seul bémol, un « globalement oui » du sud Luxembourg.

71. Décrivez brièvement votre lieu de vie (commune et quartier).

Réponses : Nous pourrions à travers ces descriptions reconstituer le grand puzzle de la Wallonie avec ses faciès profondément liés aux activités humaines.

Chaque répondant s'est efforcé de mettre des mots qui font surgir des images ou de donner des temps de parcours entre lieux clés pour que le lecteur se fasse une idée sans équi-





voque et presque générique. Nous sommes ainsi tombés sur des expressions dignes de chefs de projets en développement territorial : « mixité sociale OK », « Commune rurale et agricole », « Semi-industriel, au voisinage d'une carrière », « près de grands axes routiers », « ancienne ferme [en] zone agricole à caractère paysager, le long de la Haine, zone sous Wateringue, dont je m'occupe activement. Ma commune est pauvre, 30% [de] chômeurs ».

Autant de formules qui empruntent au langage officiel de l'aménagement du territoire, en l'adaptant au gré des situations particulières.

Cet album de la Wallonie prend aussi parfois des couleurs encore plus personnelles : « rue urbanisée début 1900 en montée vers un bois », « il y a une desserte pas trop mauvaise en bus ».

72. Quelle évolution positive avez-vous personnellement constatée en Wallonie ces dernières années ?

Réponses : Pour le coup nos répondants ne sont pas contents. Mis à part la « prise de conscience (faible) au niveau énergétique » et le « moins de coups de poing urbanistiques », ils sont globalement cyniques. Visiblement quelque chose ne va pas. Les plus constructifs ont trouvé, en

grattant bien, une « prise en compte progressive de l'environnement dans les espaces publics ». Pour le reste, plusieurs signaux d'alarme parmi lesquels nous mettons en exergue : « sauvegarde du patrimoine à accélérer », « il faut absolument que les Wallons arrêtent de dire qu'ils ne sont capables de rien, et les Flamands de tout. C'est toute une mentalité à changer, et aussi dans nos attitudes journalières ».

73. Un souhait pour la Wallonie ?

Réponses : Par le biais de nos répondants, les sept fées se sont penchées sur le berceau de la petite Wallonie à venir. La fée Aléas lui a souhaité « plus de programmation contre les effets des inondations ». La fée Noyau lui a prodigué les moyens de « recentrer les zones urbanisables ». La fée Probité lui a jeté un sort la rendant capable de trouver « quelques hommes d'Etat au lieu de ce panier de crabes politicards ». La fée SDER lui a souhaité d'adopter une « politique d'aménagement intelligente, notamment en matière de logements et de mobilité ». La fée Perspective Consulting lui a annoncé un « CWATUPE réécrit de A à Z, en français et dans la cohérence ». La fée Isolation et ses soeurs Rénovation, Basse Consom-

mation, Ventilation, Eco-construction et Verdurisation lui ont souhaité un « habitat durable ». Et enfin, la fée Transition a déposé sur son édredon « un changement socio-économique radical (moins de biens plus de liens, meilleur partage de richesses, bref un autre modèle de société) ».

Nous n'inventons rien – mis à part les prénoms des fées. Les lecteurs de la Lettre sauront certainement se reconnaître dans cette vision prospective qui met à plat les enjeux et les « peut mieux faire ».

Commentaire général

Ce 3^e volet avait pour mission de décrire nos lecteurs, à travers leurs propres mots. Nous les retrouvons tels que nous les connaissons au quotidien, à travers les cas locaux, les formations, les réunions de conseils associatifs : les lecteurs de la Lettre sont des gens conscients, conscientisés, soucieux de bien connaître le pourquoi et le comment des règles auxquelles ils doivent se plier. Mais ce sont aussi des gens qui veulent prendre une part active au débat public et à l'amélioration de la norme.

Modes de vie



Commentaire général

Par « modes de vie », nous voulions dire « manières de consommer le territoire » et « manières de percevoir le territoire ». Nos répondants l'ont tout à fait compris. Le recul qu'ils prennent pour comparer ou classer a parfois des accents ironiques, mais la dérision n'est-elle pas une manière d'exprimer de l'attachement ?

74. Percevez-vous la Wallonie comme une région urbanisée ? Le ressentez-vous physiquement ?

Réponses : Tout le spectre est couvert depuis le « non » absolu jusqu'au « oui ». Entre les deux, nous trouvons des constats sur les disponibilités en espace, notamment dans le Luxembourg. Certains affirment que notre région est « mixte : urbain + agricole ». D'autres la voient comme très urbanisée : « Mon Loiret natal est désertique, à côté de la Wallonie ». Une certaine anarchie et un déséquilibre sont perceptibles à travers d'autres réponses, ou parfois décrites noir sur blanc « C'est surtout un beau bordel ! »

75. Quels moyens d'action mobiliser pour lutter efficacement contre l'étalement urbain ?

Réponses : Les propositions affluent, toutes plus normatives les unes que les autres : « planification », « des lois contraignantes », « réglementation urbanistique », « contraintes réglementaires », « le CWATUPE ». Concernant les nouveaux modes d'action publique, nous passerons sur « La vertu du coup de pied au cul ! » (sans la remettre pour autant complètement en question) et vous livrons ici les propositions les plus opérationnelles : « restaurer et réhabiliter les chancres urbains », « imposer la mitoyenneté et redessiner les zones à bâtir ».

76. Trouvez-vous que nous utilisons en Wallonie trop d'espace pour certaines fonctions ?

Réponses : Les répondants, urbains comme ruraux, dénoncent unanimement l'absurdité d'îlots urbanisés posés au milieu des champs – ou des bois quand il en reste. Ces ovnis, qui prennent souvent la forme de parcs d'activités ou de centres sportifs, sont décriés comme responsables d'une utilisation sauvage du territoire disponible. Nous remarquons que les lotissements sont moins souvent cités, si ce n'est par le biais de « l'étalement urbain ». Un des répondants, habitant en ville, se tracasse de l'éloignement de logements encore récemment autorisés, comme si l'usage du sol pouvait se faire sans aucun raisonnement autre que le petit projet personnel de maison à la campagne à moindre frais.

77. Les conséquences graves de l'étalement urbain peuvent-elles motiver le refus d'un permis d'urbanisme ?

Réponses : Une écrasante majorité de « oui », ce qui nous fait penser que la norme doit toujours être interprétée selon un contexte particulier, et

que nos lecteurs font confiance aux autorités dans leur juste appréciation des demandes de permis. Les seuls « non » qui se sont fait entendre arguent du fait que le demandeur pourra toujours invoquer ses droits au regard du plan de secteur. Rappelons à ce sujet que le plan de secteur n'ouvre pas un droit de construire.

78. Citez trois conséquences de l'étalement urbain (domaines au choix : culturel, social, environnemental, etc.)

Réponses : C'est dans le domaine social et l'environnement que les répondants se sont montrés les plus déserts.

Point de vue social : isolement des personnes, taudification des centres-villes, besoin de nouveaux services, perte du lien social, perte de convivialité, disparition de la notion de voisinage, coût des transports, coût d'entretien des voiries et réseaux d'alimentation en eau et électricité, qui grèvent un budget public limité.

Point de vue environnemental : émissions de CO₂ dues aux voitures indispensables en rase-campagne,



accessibilité voiture déterminante pour tout type de projet, obligation de construire de nouvelles infrastructures, perte de terres agricoles, consommation d'énergie, voies rapides qui séparent plus qu'elles ne réunissent.

79. Trouveriez-vous légitime que le CWATUPE s'affermisse par rapport à la limitation de l'étalement de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols ?

Réponses : 10% de « non » et 90% de « oui ». Les rédacteurs de la Lettre souhaitent que le CWATUPE soit plus précis en matière de normes quant aux aléas d'inondation, au lit majeur des cours d'eau, et qu'il définisse des valeurs-seuils là où il se contente pour le moment de formules vagues telles que « l'utilité publique », « les lignes de force du paysage » et « la zone tampon ». Autant d'aspects traités dans l'évaluation du Code menée durant 2011 et 2012.

80. Citez cinq villes wallonnes que vous aimez.

Réponses : Les yeux nous en tombent. Namur explose le classement. Voyez vous-mêmes le palmarès. Etant donné que cinq villes pouvaient être librement citées, les occurrences sont extrêmement variées et parfois même totalement excentriques et hors-frontières. Les pourcentages donnés reflètent la fréquence de citations d'une ville dans l'ensemble des villes citées, en excluant les incursions chez nos voisins.

1. Namur :73,3 %
2. Liège :26,6 %
3. Mons ; Durbuy ; LLN ;
Tournai ; Ath :13,3 %
4. Nivelles ; Bouillon ; Ciney ;
Huy ; Arlon ; Marche en Famenne ;
Enghien ; Spa : 6,6 %
5. Hors classement :
Sint-Truiden (Saint-Trond) ;
Aachen (Aix-la-Chapelle) ;
Diekirch ;
Nieuwpoort.

COMMENTAIRE DES RÉDACTEURS

► Les villes choisies hors-frontières sont effectivement jolies et attirantes ; le titre de ville peut cependant poser question pour Diekirch... Quant aux villes wallonnes, toutes celles qui ont été choisies sont indéniablement

de vraies villes. Ce ne sont pas les plus grandes, ce ne sont pas les plus connues. De nombreux répondants ont limité leurs réponses, ce que nous interprétons comme une manière de dire que la Wallonie ne regorge pas de villes agréables et comme un aveu de méconnaissance des villes wallonnes en général. Qu'aurions-nous obtenu si nous avions demandé cinq villes flamandes que vous aimez ? Peut-être chez chaque répondant, moins de difficultés à trouver cinq villes, tant l'art de vivre y est davantage cultivé. Coté rédacteurs de la Lettre des CCATM, vos réponses nous donnent envie d'aller visiter Enghien, revoir Tournai, et vous faire découvrir Verviers, Thuin, Limbourg, Jodoigne, Boussu, Dinant, Hotton. Des villes aussi connues que Charleroi, Herstal, La Louvière, et Seraing, qui présentent un intérêt urbanistique réel, ont été tellement gâchées qu'on comprend qu'elles soient les grandes absentes de ce classement.

81. Citez cinq villages ou hameaux wallons que vous aimez.

Réponses : Visiblement, les répondants aiment leurs villages wallons. Chacun est attaché à une série différente. Il n'y a aucune répétition dans toute l'étendue des réponses possibles. Nous vous citerons simplement pour la bonne bouche :

Ellezelles
Torgny
Bohan-sur-Semois
Soiron
Falaën
Frasnes
Pipaix
Saint-Sauveur
Kain
Willemeau
Clavier
Havelange
Hamois
Bierwart
Wasseiges
Bornival
Redu
Polleur
Franchimont
Sart-lez-Spa
Sourbroodt « pour sa gare »
Cambron-Casteau
Ploegsteert
Feneur
Fallais

Honnay
Durnal
Crupet
Sosoye
Saint-Vitu
Villers-la-Ville
Goesnes

82 > 83. Sachant qu'il n'existe pas de critère objectif pour déterminer ce qu'est ou n'est pas une grande ville, quelles sont pour vous les cinq grandes villes wallonnes ?

Réponses : Liège, Namur et Charleroi se partagent la première place. Elles sont citées dans 90% des questionnaires. Mons les talonne à hauteur de 75%. Viennent ensuite, à égalité, Arlon et Tournai avec 25%. Ont aussi droit de cité La Louvière, Louvain la Neuve et Wavre, avec chacune 10%.

Les rédacteurs sont stupéfaits de l'absence de Verviers, et dans une moindre mesure de celle de Nivelles. À noter que 15% des répondants n'ont pas rempli cette case.

84. Quel est le plus laid village de Wallonie, et pourquoi ?

Réponses : Le plus laid village de Wallonie pose un véritable dilemme à nos répondants. Aucun n'a cité de village dans sa réponse. Nous avons eu droit à Ans, Charleroi, La-Rochette-Ardenne. Visiblement, les Wallons hésitent à dire du mal d'un village, mais ils n'hésitent pas à dire du mal de leurs villes ! Serait-ce parce que la notion de village est indissociable de celle d'harmonie, de verdure, de plénitude, quelles que soient les conditions réelles pour s'y déplacer à pied ou la manière dont les constructions se sont implantées ? À méditer.

85. Quel exemple de ville à l'étranger devrait inspirer les responsables de l'urbanisme en Wallonie ?

Réponses : Strasbourg, Lille et Beckrich sont les seuls exemples choisis pour une question qui a par ailleurs été largement ignorée.

86. Quel exemple de région à l'étranger devrait inspirer les responsables de l'aménagement du territoire en Wallonie ?

Réponses : Le Nord-Pas-de-Calais et le Bade-Wurtemberg sont les deux régions citées dans un océan de questionnaires muets sur ce point. La

question était certainement difficile, et comme la précédente, elle sous-entend une connaissance intime du fonctionnement au quotidien d'un lieu éloigné. Il demeure que l'on peut se laisser inspirer sur base de quelques documents ou d'une simple visite et que la traduction dans les pratiques locales devra de toute façon passer par une réflexion collective, laquelle impliquera de se renseigner davantage. Dans cette logique, point n'est besoin d'être expert en urbanisme ou en aménagement du territoire pour repérer de bonnes pratiques.

87. Qu'est-ce qui fait la beauté d'une ville ?

Réponses : Une question qui remporte peu de succès. Nous avons été heureusement surpris par quelques-uns de vos choix : « son harmonie », « l'humour et la convivialité de ses habitants », « l'architecture (ancienne ou moderne) », « le fleurissement », « l'absence de voitures », « le patrimoine », « un fleuve », « la campagne ». À méditer.

88. Donnez un point commun et une différence :

a. entre une ville wallonne et une ville flamande ?

b. entre une ville wallonne et une ville hollandaise ?

c. entre une ville wallonne et une ville française ?

Réponses : Nous avons sélectionné les points de comparaison les plus parlants.

a. Une ville wallonne et une ville flamande se ressemblent parce que : les problèmes des villes sont les mêmes partout (voitures en excès, commerces à l'extérieur de la ville) ; les trottoirs sont bordés de voitures ; elles sont tout aussi surpeuplées l'une que l'autre ; une église au milieu du village ou d'un quartier.

Une ville wallonne et une ville flamande sont différentes parce que : c'est plus propre en Flandre ; sur toutes voiries flamandes il y a une piste cyclable.

b. Une ville wallonne et une ville hollandaise se ressemblent parce que : « des arbres et des pots de fleurs s'étalent le long des rues » ; il fait bon vivre ; elles sont tout aussi surpeuplées l'une que l'autre [ndlr : on a déjà entendu ça quelque part]. Un répondant estime qu'elles ne se ressemblent en rien. Nous profitons de cette petite impasse pour faire un jeu de mots avec « ne

se ressemblent pas » et signaler qu'à notre sens les villes wallonnes et les villes hollandaises ont pour trait commun d'être très particulière. D'autres pays, d'autres régions présentent une plus grande uniformité d'une ville à l'autre.

Une ville wallonne et une ville hollandaise sont différentes parce que : les Pays-Bas privilégient une façon compacte d'urbaniser ; ils offrent une place prépondérante au vélo ; les maisons néerlandaises n'ont pas de rideaux aux fenêtres en rez-de-chaussée, ce qui transforme le paysage de la rue ; la coupure entre ville et campagne est très différente.

c. Une ville wallonne et une ville française se ressemblent parce que : « on parle la même langue et on se gare aussi mal » ; il y a des cafés et des boulangeries ; les villes sont souvent aussi laides des deux côtés de la frontière.

Une ville wallonne et une ville française sont différentes parce que : la périphérie des villes françaises est « laide à mourir », les zones commerciales les défigurent ; en France il y a plus de ronds-points et de bacs-à-fleurs ; les volets sont souvent fermés en France ; la France fait plus d'efforts vis-à-vis de son patrimoine.

89. Qu'est-ce qui fait la qualité de vie d'une ville ?

Réponses : De manière philosophique certains répondants associent la qualité de la vie et la beauté, comme étant pratiquement des synonymes. Leurs critères sont donc moins esthétiques que fonctionnels. Une ville animée, une ville qui respire, une ville où les fonctions s'équilibrent (« accès aux loisirs et à la culture »), c'est pour eux à la fois une ville belle et une ville où il fait bon vivre. D'autres répondants dissocient clairement les deux questions, mais se concentrent néanmoins sur des qualités qui touchent à l'esthétique : « vues ouvertes », « présence humaine », « bien-être », « propreté », « activité », « ses habitants ». Enfin, plusieurs réponses mettent le doigt sur des qualités proprement environnementales : « air ambiant », « bruit », « mobilité », « facilité des transports ».

90. Pourquoi préférer dans le paysage une éolienne à une ligne haute-tension ? Et l'inverse ?

Réponses : Les éoliennes recueillent tous les suffrages, grâce à leur ver-

ticalité, l'harmonie qui s'en dégage, leur caractère effilé, aérodynamique, leur élégance, l'absence de liens physiques entre mâts, face aux lignes à haute-tension jugées plus massives, comparées à une « toile d'araignée envahissante ». En outre, le nécessaire passage à d'autres formes d'énergie, moins dommageables pour l'environnement, suscite chez nos répondants une vision « rayon x » des éoliennes, comme si toutes leur utilité et leurs bonnes intentions se voyaient à l'œil nu dans le paysage.

91. Existe-t-il des coins sauvages en Wallonie ? Si oui, lesquels ?

Réponses : Manifestement, personne n'a su trouver de perle cachée. Nous-mêmes étions bien en peine de répondre à la question et attendions avec curiosité vos réponses. Celles-ci présentent néanmoins un grand intérêt, puisqu'elles dénotent l'absence d'aires sauvages, à de rares exceptions qui font l'objet d'un statut particulier. Sont ainsi citées les Hautes-Fagnes, la vallée de la Semois et « quelques réserves naturelles » sans plus de détails. Le statut de ces sites implique une gestion qui organise et contrôle le lieu, lui ôtant par là tout caractère sauvage ou spontané au sens propre. Que la biodiversité y soit protégée est une chose, cela ne garantit aucunement la liberté que l'on associe d'ordinaire à l'idée d'un « coin sauvage ». C'est pourquoi nous apprécions particulièrement les poétiques « au fond des bois » et « en Ardennes loin des routes », et que nous nous associons au sceptique « je cherche encore », avec qui nous voulons croire que peut-être nous trouverons quelque chose demain. Une friche commerciale rendue à la nature ?

92. Pourquoi venir s'installer en Wallonie ?

a. citez trois raisons pour un habitant ?

b. citez trois raisons pour une entreprise ?

Réponses : Selon les répondants le territoire wallon ne manque pas d'atouts. Un habitant comme une entreprise y trouveront des qualités réelles mais souvent méconnues. Non la Wallonie n'a pas à offrir qu'un « climat politique amical ». Un habitant s'y réjouira de la proximité relative de plusieurs grandes villes, du cadre rural



dominant, de l'espace disponible, et de la convivialité. L'espace disponible, qui est clairement envisagé comme un avantage comparatif par rapport à Bruxelles ou à la Flandre, pose néanmoins un problème environnemental sérieux : il entraîne une urbanisation galopante.

Cette urbanisation, elle n'est pas que le fait des habitants. Les entreprises ont aussi leur part de responsabilité. Des caractéristiques particulières rendent d'ailleurs le territoire wallon extrêmement attractif pour les entreprises. Et selon les répondants, ces caractéristiques ne se résument pas à son réseau routier et autoroutier dense et intégré, à l'espace à vocation économique en quantité qui y est dédié, à son foncier relativement bon marché et aux aides financières nombreuses du Gouvernement Wallon. Certaines caractéristiques intrinsèques au territoire en font même une région d'une rare richesse. Ainsi, son potentiel rare d'intermodalité rail eau route air et ses richesses naturelles de premier plan, à commencer par la pierre, devraient inciter les autorités à une gestion plus parcimonieuse du sol.

93. Citez les trois commerces qui manquent dans votre quartier ?

Réponses : Tous les quartiers et villages de Wallonie ne sont visiblement pas égaux face aux commerces. Question de densité? Sûrement, mais peut-être pas uniquement. En tout cas, si les situations sont contrastées, restent des commerces manquant à l'appel plus regrettés que d'autres. Citons en particulier la supérette et le maraicher.

94. Citez les trois services qui manquent dans votre quartier ?

Réponses : Là encore, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, et ceci même dans des situations urbaines comparables. Parmi les services manquants, notons la gare, l'accueil de la petite enfance, la poste et l'infrastructure pour héberger des associations.

95 > 98. Avez-vous déjà vécu en appartement ?

Dans une maison ? En ville ? À la campagne ?

a. quels sont les avantages pour un ménage ?

b. quels sont les avantages pour la société ?

Réponses : Interroger les modes d'habiter, c'est mettre le doigt sur l'articulation entre choix individuels et incidences sociétales. Ce qui peut s'avérer particulièrement désagréable. En effet, il n'est pas toujours aisé de concilier choix de vie personnels et convictions philosophiques, d'où parfois un certain décalage.

Habiter en appartement ou ne pas y habiter ne déroge pas à cette réalité. Nos répondants l'expriment sans ambages. Si quasi-unanimement on loue les avantages de l'habitat en appartement, tant sur le plan individuel que sur le plan sociétal, peu font en définitive le choix d'une telle résidence. Expression de l'attachement atavique des Wallons pour la sacro-sainte maison et jardin avec vue sur champs? On peut le penser. Les points forts de la vie en appartement pourtant reconnus par les répondants sont nombreux. Pour un ménage par

exemple : la proximité des voisins, des économies d'énergie, des services plus proches, des coûts externes moins élevés (loyer, chauffage, transports), et le plus inattendu « moins de surface à nettoyer ». Pour la société, les bénéfices reconnus sont peut-être encore plus importants : « des coûts réduits pour les infrastructures publiques », une consommation d'énergie moins élevée, une consommation plus faible de territoire.

Malgré ses avantages reconnus, l'appartement est loin de constituer au final le lieu de résidence privilégié en Wallonie. La maison unifamiliale continue à recueillir les faveurs du plus grand nombre. Nos répondants expliquent cela par les bénéfices que retirent de ce mode d'habiter les ménages : « moins de voisins bruyants », « présence d'un espace extérieur privatif », de l'espace en suffisance propice à la quiétude, grande convivialité de la typologie. Un choix de vie personnel qui prend clairement le pas sur des convictions philosophiques plus environnementales. Nos répondants l'assument d'ailleurs assez clairement, n'évoquant que de très rares bénéfices sociétaux pour l'habitat en maison unifamiliale : « des gens moins stressés que dans des cages à lapins », la « prise en charge d'une partie des charges publiques ».

Les réponses sur le choix de localisation de sa résidence, en ville ou à la campagne, sont assez conformes à ce qui précède. On considère assez largement que c'est mieux pour la société de vivre en ville, mais sur un plan personnel on continuera tout de même à privilégier au final la vie à la campagne. Les vertus reconnues à la ville sont pourtant légion. Pour les ménages, les bénéfices y seraient : « la proximité des services », « de l'animation », des déplacements quotidiens moins longs, la présence de lieux de culture et de commerces, une gare jamais très loin. Mais ce sont surtout ses bénéfices sociétaux qui semblent accorder à la ville une vraie longueur d'avance : « le coût réduit des infrastructures publiques », « des économies d'énergie » et donc d'émissions de CO₂, des besoins plus faibles en mobilité, la ville réunissant la résidence, l'emploi, le commerce et les services, « des gains d'espace », des économies faites sur les voiries et impétrants permettant la réalisation d'aménagements publics plus qualitatifs.

Reste que la résidence à la campagne continue à coller majoritairement au modèle de vie idéale en Wallonie. On y apprécie sa « tranquillité », son « cadre de vie », ses « possibilités de balades au calme », la « proximité d'espaces non-bâti », les « possibilités d'y développer un potager », et ceci en dépit d'un « lien social » en train de se déliter, impact fâcheux de la rurbanisation sur les structures historiques. Car question bénéfiques sociétaux, les réponses sont lacunaires. Notons seulement d'isolés et polémiques « les ruraux apportent moins de problèmes publiques que les citadins » et « la population peut croître et occuper le territoire ».

99. Où trouve-t-on « votre » conception de la campagne en Wallonie ?

Réponses : Dans une région aussi densément peuplée et à l'urbanisation aussi diluée, la question de la perception de la campagne trouve un sens particulier. On est en effet bien loin en Wallonie du Loiret et de son immense et désertique campagne. Pour définir la campagne, les répondants citent des caractéristiques fonctionnelles « zones rurales », « zone agricole », des caractéristiques urbanistiques « là où la campagne est proche de la ville, comme à Leuze-en-Hainaut », « le lieu où on trouve l'église », la « non ville », des caractéristiques démographiques « des villages comptant moins de 2000 à 3000 habitants » et des caractéristiques géographiques « au fin fond des Ardennes ». Bref, un ensemble composite d'éléments en définitive assez riche et significatif de la diversité des campagnes wallonnes.

100. Aimez-vous faire vos courses dans les shopping-centers ? Pour quelles raisons ?

Réponses : Faire ses courses dans les shopping-centers ne plaît visiblement qu'à moitié. Si on s'y résout, à en croire nos répondants, c'est parce



que cela permet un « gain de temps » et que c'est « très pratique » : « tout est là ». Car sinon manifestement on ne se s'y sent pas bien : « très artificiel », « trop grand, trop bruyant, trop standardisé, trop d'inutilités », « inhumain », « loin du centre », « un excès de tout ». Des opinions très sévères sur un objet urbanistique qui recueille pourtant toujours les faveurs des développeurs wallons. Les politiques wallons ne devraient-ils pas prendre la mesure de ce décalage ?

101. Aimez-vous faire vos courses dans des rues commerçantes ? Pour quelles raisons ?

Réponses : Autant les répondants n'aiment pas les *shopping-centers*, autant ils continuent à apprécier fortement les rues commerçantes. Seulement

voilà tout, elles exigent d'avoir du temps. La « flânerie » en rue commerçante est en effet chronophage. Une condition qui ne rebute pourtant pas, tant la « convivialité » de l'espace, les relations avec les commerçants et le « grand choix » peut-être moins aseptisé qu'elles offrent, plaisent. Reste l'aléa climatique, un des principaux adversaires des rues commerçantes.

102. Y a-t-il d'autres lieux que vous appréciez pour faire vos achats ?

Réponses : Les rues commerçantes et les *shopping-centers* ne trahissent pas l'entière confiance du public. Loin s'en faut. « Commerces de proximité », achats sur « internet » et « vente par correspondance » ont incontestablement les faveurs du public.

Intéressé(e) par « La lettre des CCATM » ?



Contactez la Fédération Inter-Environnement Wallonie

Tél.: 081 390 750 - Fax : 081 390 751 - info@iewonline.be

Recevez gratuitement la version électronique de la Lettre via notre formulaire en ligne dans la rubrique « Abonnez-vous », sur www.iew.be